

**1) APPROBATION DU COMPTE-RENDU DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 10 JUILLET 2017**

Secrétaire de séance : Mr CHOLOUX

Remarques : concernant le compte rendu de la commission « communication » : le maire précise que les actes de vandalisme qui ont eu lieu chemin d'Artoreau la même nuit que les incidents sur la place St Martin, ne sont nullement le fait du même groupe de jeunes de la commune. Ces derniers se sont d'ailleurs excusés par écrit des dégradations faites sur les jardinières du centre bourg.

**2) COMPTE-RENDU DES COMMISSIONS**

**A) PATRIMOINE BÂTI – URBANISME – LOTISSEMENT – ECONOMIE D'ÉNERGIE – ENERGIES RENOUVELABLES**

Mr MARY informe le conseil que, conformément à une précédente réunion du conseil, des devis ont été demandés pour les travaux à l'école notamment et autres bâtiments, une réunion de la commission fixée au lundi 2 octobre à 19 h est prévue pour en discuter préalablement à une présentation au conseil.

- Mise en réseaux des ordinateurs de l'école : devis accepté pour 991,34 € TTC.
- Placard vaisselle cantine : devis de 2.244 € TTC : accepté
- Le chauffe-eau du restaurant scolaire a dû être changé en urgence cet été pour 2.319 € HT
- Des appareils pour piéger les mouches ont été installés cet été également (400 € TTC)

Mr BOCHE propose d'installer un porte manteau derrière le bar de la salle des fêtes. Accord du conseil (prendre contact avec les agents pour l'installation).

Rappel : Prochaine commission le lundi 2 octobre à 19 h : étude divers devis.

**B) ENVIRONNEMENT NATUREL – VOIRIE – FLEURISSEMENT – TERRE SAINE**

Mr RENAUDET fait le point sur les investissements prévus au budget 2017 en cours :

- Commande passée pour les travaux route de Clessé et au Deffend. Pour le chemin piétonnier : attendre que la commune soit propriétaire des terrains.

A ce sujet, un devis pour suppression des poteaux téléphoniques de 2.395 € de Orange a été réalisé (non compris la tranchée chemin de la Chapelle St Martin). Accord du conseil pour la réalisation.

- Courrier de Mr GABARD, rue des Lilas : demande de surbaïsser le trottoir devant son entrée : accord du conseil
- Courrier de Mr JAUTARD, route de la Priaudière : déplacement du panneau indiquant le Safran de la chaise : accord du conseil.
- Sapinière de Nantilly : toujours dans l'attente de la réponse de l'ONF. Mr RENAUDET suit ce dossier. Faire un courrier en recommandé car il n'est pas possible d'obtenir une réponse de leur part.

- Festival de la haie (13 au 19 novembre) : rencontre le 6 septembre dernier avec Pays Bocage Branché. Des animations sont prévues avec plantations au Petit Grais, la Guivre, le long du bâtiment de la CUMA, Chantegros : faire un plan d'implantation avec les associations utilisatrices de ce terrain (stock car et les Albatros), randonnées pédestres, démonstration de taillage de haies, films, dégustations de produits locaux, allumage du four à pains derrière l'église, musiques vertes, etc... De nombreuses animations sont prévues, les inscriptions seront prises à l'office du tourisme. La commune offrira le verre de l'amitié. Une proposition peut être faite pour la sculpture de la souche à la salle des fêtes. Thème proposé : animal, végétal ou bien le vieux pont qui peut rappeler le logo de la commune ?
- Rencontre avec l'association des Randonneurs qui seront partie prenante de cette activité. De plus, demande pour passage dans des chemins privés pour rejoindre des chemins communaux (Le Deffend, Sainte Hélène, La Chaise, le Gourneau...).

Mr GROLLEAU rappelle les travaux d'empierrement du chemin de Chantegros : les travaux sont-ils terminés ? Revoir l'association du Stock car.

#### C) ENFANCE – JEUNESSE (CANTINE, CONSEIL DES JEUNES) - ECOLES :

- La rentrée scolaire a eu lieu dans de bonnes conditions avec 86 élèves à l'école publique et 115 à l'école privée (moins 6 élèves dans chaque école par rapport à 2016).
- Au total ce sont 183 enfants qui déjeunent à la cantine.

Impayés à la cantine : le maire et Mme TURPEAU ont contacté les débiteurs. Il semblerait que les débiteurs soient prêts à mettre des moyens de paiement automatique. Un point sera fait à la Toussaint.

- Les activités des TAP sont recommencées avec le même personnel (sauf Emmanuel Genet) voir pour la remplacer fin septembre. Selon les dernières mesures gouvernementales, le CAE devrait s'arrêter fin janvier 2018, la commission réfléchira comment réorganiser les services scolaires le cas échéant.
- Activités du conseil des jeunes :
  - o les jeunes préparent les demandes écrites pour les subventions à l'agglomération et à « Jeunes 79 ». Présentation au conseil en octobre à confirmer.
  - o Participation au forum des associations.
  - o Prévision d'une vente de brioches pour le financement de leur projet.

#### D) VIE ASSOCIATIVE, CULTURELLE – ANIMATION – UTILISATION DES SALLES COMMUNALES

Mme PICHERIT donne le compte rendu des activités de la commission.

- 14 juillet ; bénéfice de 1400 € environ pour l'association des boulistes qui a tenu la buvette. Pour 2018, la « pêche » se porte candidate. Pour le feu d'artifice : un courrier a été envoyé chez le fournisseur pour leur faire part de notre mécontentement. Mr le maire donne l'accord pour le paiement de la facture de 2.150 € TTC.

- Forum des associations du 9 septembre : bilan positif (fréquentation et animations). Repas et remise de médailles appréciés par les participants (environ 165 convives). Bonne ambiance.
- Réunion des présidents d'association du 15 septembre : se faire inscrire pour le repas (environ 40 participants à ce jour).
- Les demandes pour les locations de la salle la veille des mariages dès le vendredi matin à 8 h sont récurrentes (les traiteurs imposent souvent un horaire dès 14 h pour mettre leurs couverts). Accord du conseil et facturer 100 € pour les personnes extérieures ou 58,80 € pour les chichéens pour la journée du vendredi. En effet, les mariages ayant lieu principalement en juillet et août, la salle n'est pas souvent occupée les vendredis. En dehors des mariages (ou anniversaires de mariage) et pour ne pas bloquer la salle pendant 2 jours, il n'est pas possible de prendre la salle la veille pour les autres manifestations (bals d'associations, lotos ou autres repas de famille).
- Livraison des 20 tables de la salle des fêtes ce matin. Attention maintenant à veiller à leur bonne utilisation et manipulation.

#### E) COMMUNICATION

Informations diverses données par Mr le Maire :

- Repas des familles de la maison de retraite samedi prochain
- Réunion du CCAS : jeudi prochain avec intervention du CSC par rapport au transport solidaire. Un article est paru à ce sujet dans le bulletin municipal 2017.
- Réunion de l'UCA demain soir pour préparation du Salon des tendances (foire commerciale) des 30 septembre et 1<sup>er</sup> octobre. Mr MARY y assistera.
- Courrier à Mr De Beauregard pour élagage des arbres route de Chausserais. Travaux réalisés prochainement.
- Proposition de formation pour les élus sur le thème des relations entre agents et élus
- Société VALECO : rencontre avec le maire et les adjoints au sujet des espaces possibles pour l'implantation d'éoliennes sur la commune. Le projet actuel d'aménagement de 3 éoliennes est toujours en attente de l'arrêté du Préfet.
- Réunion de la commission communication le 5 octobre à 18 h 30 : bulletin municipal 2018, site internet, préparation de la réunion publique prévue le 14 novembre.
- Réunion pour le PLUi : le 11 octobre de 16 à 19 h à la mairie de Bressuire.

#### **4. Agglo2b : Groupement de commandes « Maintenance périodique des moyens de secours » (extincteurs, robinets d'incendie, désenfumage)**

VU la délibération du Bureau Communautaire en date du 12 septembre 2017 relative à la création d'un groupement de commande « marché de maintenance périodique des moyens de secours » ;

CONSIDERANT le projet de convention constitutive du groupement de commandes ;

Dans un souci d'économie d'échelle, il est proposé de réaliser un groupement de commandes entre la Communauté d'Agglomération du Bocage Bressuirais et les communes membres qui sont intéressées pour la réalisation de la maintenance des moyens de secours (extincteurs, Robinets d'Incendie Armés et trappes de désenfumage).

En conséquence, il est proposé au Conseil Municipal de retenir la procédure de groupement de commandes dont seront également membres les communes membres de la Communauté d'Agglomération du Bocage Bressuirais intéressées.

La constitution du groupement et son fonctionnement sera formalisée par une convention constitutive d'un groupement de commandes.

Cette convention prendra effet à compter de sa notification à chaque membre du groupement et prendra fin lorsque tous les membres du groupement auront signé leur Acte d'Engagement (AE).

Il est donc proposé :

- De créer un groupement de commandes avec les communes membres de la Communauté d'Agglomération du Bocage Bressuirais intéressées sous forme de convention précisant toutes les conditions de ce groupement ;
- Que la Communauté d'Agglomération du Bocage Bressuirais soit désignée « coordonnateur » de ce groupement.

Après délibération, le Conseil Municipal décide :

- D'autoriser l'adhésion de la commune au groupement de commandes et d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention constitutive du groupement de commandes pour la réalisation de la maintenance des moyens de secours pour les besoins propres aux membres du groupement ainsi que tout document nécessaire à la mise en œuvre de cette délibération ;

Accord du conseil pour le renouvellement (1 abstention : Mr MARY).

#### **5. Agglo2b : demande fonds de concours pour les travaux de l'Eglise**

Le conseil municipal, considérant la dépense réalisée pour la toiture de l'église (estimation 68.000 € HT et réalisation de 60.888 € HT), sollicite auprès de l'agglo 2B une subvention de 21.000 € (et non 23.600 € comme prévu au budget primitif).

En effet, les subventions (DETR et réserve parlementaire) sont calculées au prorata de la dépense réelle.

#### **6. Rond-Point RN 149/RD 177: notification du marché de déplacement de la Statue**

Suite à la consultation lancée pour le déplacement de la statue, 4 entreprises ont été consultées. C'est le devis de Mr Gatard Etienne qui a été retenu pour 768 € TTC. Le maître d'œuvre pourra donc lui adresser un ordre de service servant à débloquent les subventions obtenues dans le cadre des travaux de création d'un rond point.

#### **7. Budget photovoltaïque : reversement de l'excédent de 30.000 €.**

Suite à un message du Trésor Public dont il est rappelé la teneur :

*« Le budget photovoltaïque est un SPIC, il n'a pas, en principe, vocation à alimenter le budget de la collectivité de rattachement (l'inverse est vrai).*

*Toutefois, la possibilité de reversement du résultat excédentaire d'un SPIC a été expressément*

prévue par les articles R. 2221-48 et R. 2221-90 du CGCT, applicables respectivement aux régies dotées de la personnalité morale et de l'autonomie financière et aux régies dotées de la seule autonomie financière.

Il résulte de ces textes ainsi que de la jurisprudence (Conseil d'État, 30 septembre 1996, n° 156176 et 156509, Société stéphanoise des eaux – Ville de Saint-Étienne, et 9 avril 1999, n° 170999, Commune de Bandol) que le reversement du résultat excédentaire cumulé de la section d'exploitation du budget d'un SPIC au profit du budget de la collectivité de rattachement est autorisé sous réserve que soient remplies trois conditions cumulatives :

- l'excédent dégagé au sein du budget SPIC doit être exceptionnel et ne saurait résulter de la fixation, à dessein, d'un prix trop élevé, destiné à faire financer par les usagers du SPIC les dépenses du budget général de la collectivité de rattachement ;
- le reversement de l'excédent n'est possible qu'après affectation des plus-values nettes de cessions en investissement et après **couverture du besoin de financement** dégagé par la section d'investissement ; au 31/12/2016 : résultat de + 37 481,30 € déficit investissement - 2 426,25 €
- enfin, le reversement n'est possible que si l'excédent n'est pas nécessaire au financement des dépenses d'investissement ou d'exploitation qui devraient être réalisées à court terme par le SPIC.../...

En conséquence, le mandat et le titre émis par la commune suite au vote du budget 2017 sont rejetés aux motifs :

- absence des 2 délibérations concordantes entre la Commune et le SPIC
- erreur comptes budgétaires
- absence de trésorerie, solde ce jour de 34.136,29 € ».

Après en avoir délibéré, le conseil municipal donne tous pouvoirs au maire à l'effet de prendre la délibération concordante demandée par le Trésorier et établir les écritures à l'effet de verser la somme de 30.000 € au profit du budget de la commune.

## **8. Personnel : TAP**

Les contrats de travail de Mesdames GERMAIN et MARILLEAU, intérimaires, ne pouvant plus être renouvelés, car ils ont atteint la limite de durée, des contrats à durée déterminée seront établis par la commune à partir d'octobre jusqu'en juin 2018. Pour la suite, une concertation générale avec les services de l'agglomération 2B aura lieu pour le devenir des TAP sur l'ensemble du territoire.

## **9. Encaissement des recettes de moins de 15 euros (cantine, repas divers, droits place...) :** modification de la régie recette (photocopieuses ou locations tables ?)

Le décret n° 2017-509 du 7 avril 2017 modifiant l'article D. 1611-1 du code général des collectivités territoriales (CGCT) relève le seuil de mise en recouvrement des créances de 5 à 15 euros. Le principe de ce seuil est fixé par la loi mais son montant par décret.

La mise en œuvre de ce relèvement n'implique pas pour la collectivité de renoncer à une recette mais de la différer dans le temps et de lancer l'opération de facturation puis de recouvrement lorsque le débiteur aura accumulé une dette d'au moins 15 euros. Pour les sommes inférieures à 15 €, une nouvelle ligne de recettes pourra être rajoutée (avenant valant arrêté de l'Ordonnateur) à une de nos régies de recettes. En même temps, il serait utile de rationaliser les régies de recettes par regroupement afin de faciliter leur gestion.

Le nouvel article D. 1611-1 du CGCT est ainsi rédigé : "Le seuil prévu à l'article L. 1611-5 est fixé à 15 euros à l'exception des créances des établissements publics de santé pour lesquelles il est de 5 euros."

Les titres de recettes inférieurs à 15 € ne pourront plus faire l'objet d'une prise en charge.

Après en avoir délibéré, le conseil donne tous pouvoirs au maire à l'effet de modifier les régies existantes en conséquence. Inclure également les recettes du conseil des jeunes.

#### **10. Utilisation salle de sport : Twirling, CMP, Bocaroller**

- Accord pour le twirling en contre partie du matériel gratuit de la ville de Bressuire.
- CMP : accord pour location à raison de 15 €/heure d'utilisation.
- Bocaroller : refusé à l'unanimité

#### **11. Convention CDP/MEDIALINE : diffusion d'informations générales et locales**

Accord du conseil pour le renouvellement de la convention pour l'implantation du panneau publicitaire situé à l'entrée du bourg (une face publicité et une face d'information du prix de vente du m<sup>2</sup> dans les lotissements communaux).

#### **12. Informations diverses de l'Agglo2b :**

- a. SCOT : opposable aux tiers depuis le 3 mai 2017. CD rom consultable en mairie.
- b. Ré informatisation Réseau Lecture publique : fermeture provisoire de la bibliothèque de Chiché pendant les travaux
- c. fiches conseils « devantures commerciales et enseignes » à diffuser aux commerçants par l'intermédiaire de l'UCA,
- d. Rapport d'activité 2016 de l'agglo 2 B: Mr MARY souhaiterait connaître les différents coûts sociaux des activités (centre nautique, petite enfance, etc...). Serait-il possible à chaque délégué concerné de nous en informer ?

#### **13. Questions diverses :**

- a. DGF 2017 : rappel de la prévision au BP 2017 : 170.000 €. Or une contribution de n-1 de 22.103 € nous est notifiée et soustraite, il reste donc une somme de 147.897 € qui sera versée par douzième sur le budget de la commune.
- b. Information du conseil départemental sur la mise à disposition gratuite des fiches randonnées en Deux-Sèvres : information à relayer sur le site de la commune
- c. rapports de contrôle et entretien poteaux incendie ;
- d. Visite du Député Mr FIEVET Jean-Marie le 6 Octobre à 16h
- e. AG de Chiché Humanitaire : le téléthon aura lieu le 2 décembre 2017
- f. AG du théâtre : projet d'investissement important en vidéo projection.
- g. A.G. de la SEP prévue le 22 septembre à 19 h 30 et la rando le 14 octobre à partir de 16 h.